



Assemblée générale

Distr. générale
23 août 2000
Français
Original: espagnol

Cinquante-cinquième session

Points 8 et 123 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau

Plan des conférences

Lettre datée du 16 août 2000, adressée au Président de l'Assemblée générale par la Présidente du Comité des conférences

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, selon lequel aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une session ordinaire de l'Assemblée si ce n'est avec l'assentiment expresse de celle-ci. Les organes subsidiaires qui souhaitent se réunir pendant une session ordinaire de l'Assemblée en font la demande par l'intermédiaire du Comité des conférences.

Je voudrais vous informer que le Comité des conférences a reçu du Comité des relations avec le pays hôte, du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, du Groupe de travail sur le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), du Comité préparatoire de la Réunion intergouvernementale internationale de haut niveau sur le financement du développement, des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) des demandes d'autorisation en vue de se réunir à New York pendant la partie principale de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Le Comité des conférences, après avoir soigneusement examiné ces demandes et les raisons invoquées, n'y voit pas d'objection, étant toutefois entendu que ces réunions se tiendraient en fonction des installations et services disponibles de sorte à ne pas perturber les activités de l'Assemblée générale et que tout sera fait pour assurer une utilisation plus efficace des services de conférence.

* A/55/150.

Je vous serais donc obligée de bien vouloir demander à l'Assemblée générale d'autoriser expressément le Comité des relations avec le pays hôte, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Groupe de travail sur le financement de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Comité préparatoire de la Réunion intergouvernementale internationale de haut niveau sur le financement du développement, les Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à se réunir comme ils l'ont demandé, sous réserve des conditions indiquées dans le paragraphe ci-dessus.

La Présidente du Comité des conférences
(*Signé*) Valeria María **Gonzalez Posse**
